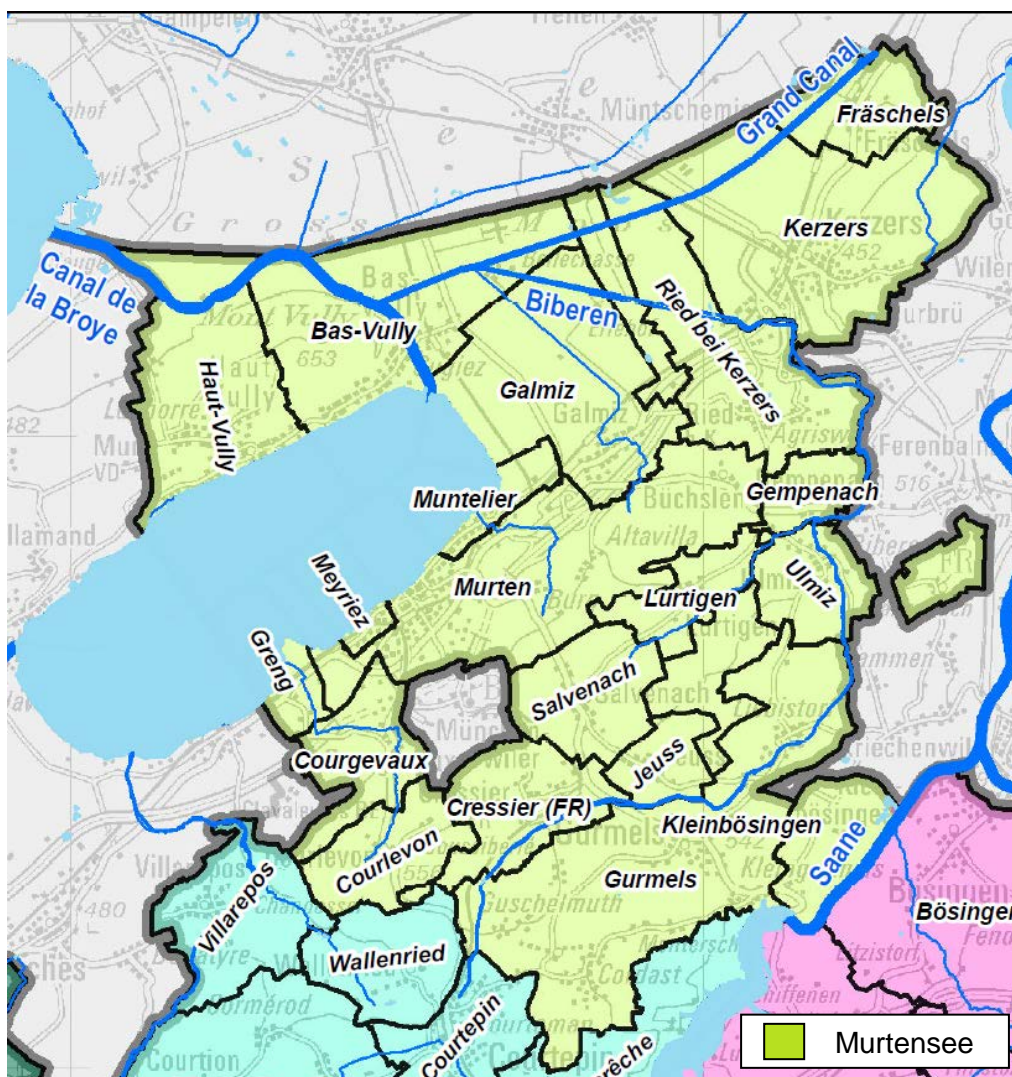




Mise en œuvre de la LCEaux

Proposition de bassins versants Bassin versant LAC DE MORAT



Nombre de communes	20
Nombre d'habitants	26'750
Surface BV	110 km ²
Langues	allemand et français

Introduction

Conformément à la loi cantonale du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux), la gestion des eaux devra se faire à l'avenir par bassin versant (BV). Par gestion des eaux, on entend toutes les mesures liées à la protection des eaux superficielles et souterraines, à l'utilisation des eaux ainsi qu'à l'aménagement des cours d'eau et des lacs. La gestion des eaux potables n'est actuellement pas intégrée à la présente démarche.

A l'intérieur des bassins versants, les communes seront appelées à collaborer, afin de gérer leurs eaux. Elles devront ensemble établir un plan directeur de bassin versant. Ce dernier, basé sur l'analyse de la situation initiale, fixera les objectifs et les principes généraux de la gestion des eaux pour une période de dix ans. Il permettra de coordonner les mesures à prendre entre les communes ou autres organisations administratives locales.

A l'intérieur des bassins versants, les communes devront se regrouper et s'organiser pour au minimum élaborer et financer le plan directeur de bassin versant. Toutefois la collaboration pourrait être plus étendue si les communes le désirent.

Description du découpage

Le critère qui a prédominé pour la délimitation de ce bassin versant est l'hydrographie. Ce BV comprend le BV hydrographique de la Bibera ainsi que la partie fribourgeoise du BV hydrographique du Grand Canal et les communes fribourgeoises situées sur les rives du lac de Morat.

Dans ce BV existent actuellement trois entreprises d'endiguement qui gèrent la Bibera. Celles-ci sont comprises dans ce BV. La commune de Courtepin n'a pas été rattachée au BV LAC DE MORAT, car son territoire se situe majoritairement dans le BV hydrographique de la Sarine.

Du point de vue de l'épuration des eaux, les communes de ce BV sont majoritairement raccordées aux stations d'épuration (STEP) de Kerzers et de Morat.

Tableau de synthèse

Bassins versants hydrographiques	communes du BV																				
	Bas-Vully	Haut-Vully	Courgevaux	Courlevon	Greng	Meyriez	Muntelier	Morat	Gurmels	Cressier (FR)	Jeuss	Salvenach	Kleinbödingen	Galmwald (Staatswald)	Lurtigen	Ulmiz	Gempenach	Galmiz	Ried bei Kerzers	Kerzers	Fräschels
Bibera + Canaux	■	■						■	■	■	■	■		■	■	■	■	■	■	■	■
Affluents Sud Lac de Morat			■	■	■	■	■	■				■									
Affluents Nord Lac de Morat	■	■																■			
Basse Sarine									■				■								
Chandon				■																	
Sonnaz									■												

■ communes touchant aux bassins versants hydrographiques principaux du BV Lac de Morat
 ■ communes touchant aux bassins versants hydrographiques principaux d'autres BV de gestion des eaux

Stations d'épuration (STEP)	communes du BV																				
	Bas-Vully	Haut-Vully	Courgevaux	Courlevon	Greng	Meyriez	Muntelier	Morat	Gurmels	Cressier (FR)	Jeuss	Salvenach	Kleinbödingen	Galmwald (Staatswald)	Lurtigen	Ulmiz	Gempenach	Galmiz	Ried bei Kerzers	Kerzers	Fräschels
Morat *	■	■	■	■	■	■	■	■							▲	▲	▲	■	▲	▲	▲
Kerzers															▲	▲	▲		▲	▲	▲
Laupen * (Sensetal)									■	■	■	■	■								
Pensier *								■													

■ communes raccordées à des STEP se situant dans le BV Lac de Morat (état 2012)
 ■ communes raccordées à des STEP se situant dans un autre BV de gestion des eaux (état 2012)
 ▲ idée de raccordement futur
 * STEP actives si toutes les idées de raccordements étaient mises en oeuvre

Entreprises d'endiguement	communes du BV																				
	Bas-Vully	Haut-Vully	Courgevaux	Courlevon	Greng	Meyriez	Muntelier	Morat	Gurmels	Cressier (FR)	Jeuss	Salvenach	Kleinbödingen	Galmwald (Staatswald)	Lurtigen	Ulmiz	Gempenach	Galmiz	Ried bei Kerzers	Kerzers	Fräschels
Bibera obere Bibera								■	■	■	■	■		■	■	■	■				
Bibera mittl. Abschnitt								■							■	■	■		■		
Bibera im gr. Moos	■																	■	■	■	■

■ communes participant à des entreprises d'endiguement agissant principalement dans le BV Lac de Morat
 ■ communes participant à des entreprises d'endiguement agissant principalement dans d'autres BV

Discussion

Les coordinations qui pourraient être envisagées sont les suivantes:

- > Le BV hydrographique de la Bibera se situe sur le BV LAC DE MORAT ainsi que sur le canton de Berne. Une collaboration avec les communes bernoises concernées serait recommandée.
- > Les communes de Cressier, Gurmels, Jeuss, Kleinbösingén et Salvenach sont raccordées entièrement ou partiellement à la STEP intercantonale bernoise de Laupen. Une collaboration avec les communes bernoises concernées est souhaitable.
- > Le secteur Guschelmuth de la commune de Gurmels est raccordé à la STEP de Pensier. Une collaboration avec le BV SARINE dans lequel se trouve cette dernière est indispensable.
- > L'entreprise d'endiguement Obere Bibera englobe aussi la commune de Courtepin, qui fait partie du BV SARINE. Pour des projets concernant la partie supérieure de la Bibera, une collaboration entre les communes et les BV concernés pourrait être nécessaire.

Renseignements

—

Service de l'environnement SEn
Section protection des eaux

Rte de la Fonderie 2, 1701 Fribourg

T +26 305 37 60, F +26 305 10 02

Service des ponts et chaussées SPC
Section lacs et cours d'eau

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +26 305 37 37, F +26 305 37 38

Août 2013

—

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions **DAEC**
Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion **RUBD**